CAT-008M
C.P. PL 70
Loi protection des animaux

Mémoire sur le projet de loi n° 70, *Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux*

présenté à la Commission de l'aménagement du territoire

septembre 2024

Table des matières

À propos de la SPCA de Montréal 2

I. Introduction 3

II. Rôle et mandat du vétérinaire en chef 3

III. Menaces sanitaires et opérations de dépeuplement 6

IV. Antibiothérapie et risques de santé publique: des pistes de solutions axées sur le bien-être animal 10

V. Conclusion 14

Annexe A - Pratiques agricoles alternatives à l'utilisation d'antimicrobiens 16

À propos de la SPCA de Montréal

Fondée à Montréal en 1869, la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux, aussi connue sous le nom de SPCA de Montréal, est le premier organisme de protection animale au Canada. Nous avons pour mission de protéger les animaux contre la cruauté, de représenter et défendre leurs intérêts et de sensibiliser le public en vue d'éveiller chez lui la compassion pour tout être sensible.

Nous remplissons cette mission notamment en:

- Opérant un refuge qui accueille près de 14 000 animaux par année;
- Formant et employant des constables spéciaux nommés par le Ministère de la sécurité publique pour appliquer les dispositions du *Code criminel* (LRC 1985, c. C-46) relatives à la cruauté et à la négligence envers les animaux et également mandatés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) comme inspecteurs aux fins de l'application de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (RLRQ, c. B-3.1);
- Travaillant auprès des instances municipales, provinciales et fédérales en vue de renforcer la législation, la réglementation et les politiques publiques en matière de protection animale;
- Développant et mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation ciblant divers enjeux relatifs à la protection animale, dont notamment le manifeste « Les animaux ne sont pas des choses » qui a mené à l'adoption d'une nouvelle disposition au *Code civil du Québec* reconnaissant les animaux comme des êtres sensibles;
- Opérant plusieurs programmes communautaires visant à réduire la surpopulation des animaux de compagnie et prévenir les abandons, dont un programme de capture-stérilisation-remise en liberté-maintient pour les chats errants, une clinique de stérilisation à coût réduit pour les familles à faible revenu et un programme d'hébergement temporaire pour les animaux appartenant à des victimes de violence conjugale.

Très présente sur la scène locale, provinciale et nationale, ainsi que dans les médias, la SPCA de Montréal a plus de 200 000 sympathisants actifs à travers le Québec.

Nous sommes fréquemment sollicités pour participer à des consultations gouvernementales sur les projets de loi et de règlement visant à améliorer le bien-être animal. Partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux du MAPAQ, nous avons également été membre de plusieurs de ses sous-comités. Enfin, la SPCA de Montréal est fréquemment consultée par les partis politiques relativement à la législation en matière de protection animale.

I. Introduction

De manière générale, la SPCA de Montréal salue les modifications législatives proposées par le Projet de loi n° 70. Nous croyons toutefois qu'il pourrait être bonifié par l'ajout du bien-être animal au mandat du rôle de vétérinaire en chef qu'il propose de créer. En effet, depuis 2015, le législateur québécois reconnaît le bien-être animal comme valeur fondamentale dans notre société et considère que le régime administratif de la province doit refléter cette l'importance de cette valeur. Il nous apparait donc essentiel qu'un rôle aussi primordial que celui de vétérinaire en chef de la province comprenne des responsabilités en matière de bien-être animal, comme c'est déjà le cas ailleurs au Canada. Ces responsabilités relatives au bien-être animal devraient comprendre l'obligation de faire un rapport annuel au ministre sur l'état du bien-être animal au Québec, ainsi que le pouvoir d'émettre des recommandations au gouvernement quant à l'amélioration du bien-être animal dans la province.

Ensuite, nous souhaitons profiter de l'occasion présentée par ce projet de loi, dont l'objet principal est la mise en place d'un cadre plus efficace et moderne de lutte aux crises sanitaires, pour soumettre des recommandations en lien avec le bien-être animal, plus spécifiquement en ce qui a trait à la mise sur pied d'une stratégie concertée lors d'opérations de dépeuplement impliquant la nécessité de mettre à mort des populations animales importantes à l'intérieur de courts délais en vue de s'assurer que ces méthodes soient le moins souffrantes possibles et respectent les obligations provinciales en matière de bien-être animal déjà établies par la loi.

Finalement, de pair avec la volonté de l'État d'assurer la protection de la santé animale et de la santé publique, notamment en améliorant la gestion des médicaments utilisés chez les animaux, nous proposons ici quelques pistes de solutions et d'actions préventives afin de s'attaquer au problème crucial de l'antibiorésistance, un enjeu de santé publique directement relié aux conditions de vies des animaux des animaux élevés pour la consommation.

II. Rôle et mandat du vétérinaire en chef

La SPCA de Montréal appuie l'article 1.2 qui propose la désignation d'un médecin vétérinaire en chef pour le Québec. Nous estimons toutefois que le mandat de ce rôle ne devrait pas se limiter à la santé animale, mais également comprendre un volet bien-être animal, comme c'est le cas dans d'autres provinces canadiennes. De surcroit, les responsabilités du vétérinaire en chef relatives au bien-être animal devraient comprendre l'obligation de faire un rapport annuel au ministre de l'état du bien-être animal au Québec, ainsi que le pouvoir d'émettre des recommandations au gouvernement quant à l'amélioration du bien-être animal dans la province.

<u>Ajout d'un mandat relatif au bien-être animal</u>

Depuis la réforme du droit animal en 2015, le bien-être animal est reconnu comme une valeur importante en droit québécois. Tel qu'exprimé dans le préambule de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, « la condition animale est devenue une préoccupation sociétale », « l'espèce humaine a une responsabilité individuelle et collective de veiller au bien-être et à la sécurité des

animaux » et « l'État estime essentiel d'intervenir afin de mettre en place un régime juridique et administratif efficace afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité de l'animal »[1]. Cette reconnaissance par le législateur du bien-être animal comme une valeur fondamentale devrait être reflétée dans la création d'un poste aussi important en matière animale que celui de vétérinaire en chef du Québec.

Ensuite, le bien-être animal est intimement lié à la santé animale et à la santé publique. En effet, tel que détaillé dans la section IV du présent mémoire, les conditions d'élevage intensives qui caractérisent la vaste majorité des exploitations animales au Québec favorisent la propagation de pathogènes à un rythme accéléré et créent la nécessité d'avoir recours aux antibiotiques de manière prophylactique. Une lutte efficace contre l'antibiorésistance - l'une des principales menaces à la santé publique de notre époque - passe donc nécessairement par l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage.

Par conséquent, nous recommandons de définir clairement, dans le cadre législatif proposé par le projet de loi, un mandat relatif au bien-être animal.

Un double mandat en matière à la fois de santé et de bien-être animal pour les vétérinaires en chef provinciaux est répandu ailleurs au Canada. En Colombie-Britannique, au Nouveau Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, le rôle de vétérinaire en chef est non seulement de veiller à la santé des animaux, mais également à leur bien-être[2]. Au Manitoba, en plus d'un mandat général en matière de bien-être

---

[1] RLRQ, c. B-3.1.

[2] Ministry of Agriculture and Food, "Office of the Chief Veterinarian - Province of British Columbia", en ligne : https://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/animals-and-crops/animal-health/office-of-the-chief-veterinarian ("The Office of the Chief Veterinarian (OCV) provides leadership for animal health policy and programming, One Health, and One Welfare in British Columbia."); "Nicole Wanamaker — Protecting our Canadian food chain", en ligne : *The Professional Institute of the Public Service of Canada* https://pipsc.ca/news-issues/were-number-one/nicole-wanamaker-protecting-our-canadian-food-chain ("Nicole is the Chief Veterinary Officer for the province of New Brunswick's vet service. She works to protect Canadians by ensuring the health and welfare of our animals."); "Chief Veterinary Officer: Nova Scotia", en ligne : *Council of Chief Veterinary Officers* https://www.ccvo-cmvc.com/wilma-schenkels-bio ("As Nova Scotia's CVO she is responsible for a range animal health and welfare programs, operations and services, including animal disease surveillance and response and emergency planning."); Web Experience Toolkit, "Chief Veterinary Officer", (9 mai 2017), en ligne : https://www.princeedwardisland.ca/en/information/agriculture/chief-veterinary-officer ("The Chief Veterinary Officer will address the policy and regulatory issues related to animal health and welfare ."); PressReader.com - Digital Newspaper & Magazine Subscriptions", en ligne : https://www.pressreader.com/canada/prairie-post-east-edition/20200821/281659667413929 ("Saskatchewan's CVO is responsible for leading the province's animal disease surveillance and response, emergency planning and animal welfare."); "Council of Chief Veterinary Officers: Northwest Territories", en ligne : *Council of Chief Veterinary Officers* https://www.ccvo-cmvc.com/naima-jutha-bio ("As CVO, Naima works in partnership with other local veterinarians, the territory's public and environmental health sectors, neighbouring Canadian jurisdictions, and the Canadian Food Inspection Agency to monitor emerging concerns around animal health and welfare, and to provide support in areas such as food safety and security, disease outbreak response, emergency planning, and ongoing animal health surveillance.").

animal[3], le rôle du vétérinaire en chef comprend plusieurs mandats détaillés relatifs au bien-être, dont :

- « *Co-ordinating animal health and animal welfare control measures in the event of an emergency*. [...]
- *Protecting the health and welfare of animals for economic or intrinsic benefit through the Animal Welfare Program*. [...]
- *Working toward a more broadly holistic One Health approach that links animal health and welfare, human health and well-being and environmental health*. »[4]

Au niveau fédéral, le Conseil des médecins vétérinaires en chef (CMVC) traite « des questions nationales relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la production animale et à la santé publique »[5]. Sa vision est « de fournir à la population canadienne un leadership digne de confiance en matière de santé et de bien-être des animaux. »[6]

Cette même dualité des mandats et notée également ailleurs dans le monde. À titre d'exemple, au Royaume-Uni, le vétérinaire en chef agit comme porte-parole principal sur les questions de santé et de bien-être animal, en plus d'élaborer la politique publique en matière de santé et de bien-être des animaux dans l'ensemble du Royaume-Uni et d'influencer sa mise en œuvre[7].

Obligation de faire rapport au ministre relativement au bien-être animal

Le projet de loi prévoit, à l'article 1.4, l'obligation du vétérinaire en chef de transmettre annuellement au ministre un rapport relatif aux mesures ordonnées en vertu de ses pouvoirs en matière de santé animale. Nous recommandons d'exiger également au vétérinaire en chef de faire rapport annuellement au ministre relativement à son mandat en matière de bien-être animal. Ce rapport devrait comprendre un compte rendu de l'état du bien-être animal au Québec, ainsi que des actions posées par le vétérinaire en chef en lien avec le bien-être. Le rapport devrait être produit en consultation avec des organismes de protection animale œuvrant dans la province, dont la SPCA de Montréal. Le rapport devrait également comprendre des recommandations formulées par le vétérinaire en chef sur les mesures à mettre en place pour renforcer le bien-être animal au Québec.

RECOMMANDATIONS:

- Inclure, dans le rôle du vétérinaire en chef, un mandat relatif au bien-être animal.
- Prévoir l'obligation pour le vétérinaire en chef de faire rapport annuellement au ministre au sujet de l'état du bien-être animal et de formuler des recommandations, en consultation avec des organismes de protection animale, dont la SPCA de Montréal.

[3] Government of Manitoba, "About the CVO", en ligne : https://www.gov.mb.ca/agriculture/animal-health-and-welfare/about-the-cvo.html ("The Chief Veterinary Officer (CVO) is responsible for leading work on issues related to animal health and welfare by upholding several Manitoba laws related to these areas.").
[4] *Id*.
[5] "Council of Chief Veterinary Officers – À propos", en ligne : Council of Chief Veterinary Officers https://www.ccvo-cmvc.com/fr/-propos.
[6] *Id*.
[7] "Director General, Chief Veterinary Officer", en ligne : *GOVUK* https://www.gov.uk/government/people/christine-middlemiss

III. Menaces sanitaires et opérations de dépeuplement

Les responsabilités de l'État et du vétérinaire en chef relativement au bien-être animal devraient s'appliquer en toutes circonstances, incluant les occurrences de menaces sanitaires où des opérations de dépeuplement sont envisagées. Bien que les situations de crise exigent des stratégies d'intervention rapides et efficaces, ces stratégies doivent s'articuler en respect des obligations provinciales en matière de bien-être animal telles qu'établies dans la législation et la règlementation, ainsi qu'en respect de la nature sensible des animaux impliqués[8].

Ces notions sont d'autant plus critiques que ces situations de crises impliquent la mise à mort de grands nombres d'individus dans des délais rapides et des circonstances inhabituelles, dans des environnements non conçus à cette fin. Bien que les situations de crise sanitaire comportent certains éléments imprévisibles, leur prévisibilité réside dans le fait que nous pouvons anticiper qu'elles surviendront, et ce, de plus en plus régulièrement. L'État doit donc s'assurer en amont de mettre en place des stratégies de réponse sanitaire optimales et qui dépassent l'emploi de méthodes de dernier recours utilisées lors de circonstances exceptionnelles.

Recommandations vétérinaires pour assurer le bien-être animal lors de ce type d'opération

Lorsqu'une ordonnance en conformité avec l'article 2.0.7 est émise, seules les méthodes d'euthanasie ou d'abattage favorisant une perte de conscience rapide devraient être considérées. La rapidité de la perte de conscience est un facteur clé pour assurer une diminution du temps de souffrance des animaux impliqués. L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) estime que « les protocoles de dépopulation de masse [...] doivent assurer une perte de conscience efficace et irréversible, causant le moins de stress, de peur ou de douleur possible, [...] jusqu'à ce qu'une perte de conscience irréversible se produise » que « le bien-être animal doit rester une priorité majeure dans tous les cas où une dépopulation de masse doit être effectuée » et que «la méthode choisie doit permettre la dépopulation de masse de la manière la moins cruelle possible »[9].

L'ACMV indique également que les dépeuplements planifiés doivent être menés avec un grand souci du bien-être des animaux, en raison de la capacité de se préparer à l'avance, mais que, même

[8] La *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, *supra* note 1, prévoit notamment que: « Lorsqu'un animal est abattu ou euthanasié, son propriétaire, la personne en ayant la garde ou la personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit s'assurer que les circonstances entourant l'acte ainsi que la méthode employée ne soient pas cruelles et qu'elles minimisent la douleur et l'anxiété chez l'animal. La méthode employée doit produire une perte de sensibilité rapide, suivie d'une mort prompte. La méthode ne doit pas permettre le retour à la sensibilité de l'animal avant sa mort. La personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit également constater l'absence de signes vitaux immédiatement après l'avoir effectué. » (art. 12).

[9] Dépopulation de masse d'animaux domestiqués de manière non cruelle – Énoncé de position | Association canadienne des médecins vétérinaires (veterinairesaucanada.net), en ligne : https://www.veterinairesaucanada.net/politiques-et-rayonnement/enonces-de-position/enonces/depopulation-de-masse-d-animaux-domestiques-de-maniere-non-cruelle-enonce-de-position/

lors des opérations de dépeuplement d'urgence, la méthode utilisée doit « tout de même assurer le niveau de bien-être animal le plus élevé possible »[10].

Finalement, l'ACMV affirme que tous les aspects d'un dépeuplement de masse non cruel exigent une formation, une pratique et une expertise considérables. De concert avec l'ACMV, nous recommandons l'élaboration et le maintien d'un répertoire central consignant les méthodes, les sources d'expertise et les données en lien avec les dépeuplements de masse.

Préoccupations relatives à certaines méthodes

La SPCA de Montréal est préoccupée par la possibilité de mise sur pied de stratégies de dépeuplement qui ne rencontrent pas les critères minimaux en termes de bien-être animal, notamment la méthode par arrêt de ventilation assortie du chauffage (FVC+) qui pourrait même contrevenir à certaines exigences provinciales et fédérales relatives à la cruauté animale. Selon notre compréhension de documents publiés par le MAPAQ en réponse à des demandes d'accès à l'information, le ministère serait actuellement en train d'étudier la possibilité d'avoir recours au dépeuplement par arrêt de ventilation assortie du chauffage, notamment pour les maternités porcines en cas d'incident relatif à la peste porcine, ainsi que pour l'intervention auprès des volailles pour des événements relatifs à l'influenza aviaire hautement pathogène[11].

La méthode de dépeuplement d'arrêt de ventilation avec ajout de chauffage (ou de gaz) consiste en l'action de couper le système de ventilation d'un bâtiment dans lequel se trouve le groupe d'animaux et de laisser la température augmenter ou le gaz s'accumuler afin qu'éventuellement les animaux présents meurent d'hyperthermie ou de suffocation. Tel que le souligne Barry Kipperman, vétérinaire spécialiste en bien-être animal et en éthique vétérinaire à l'université Davis de la Californie, la physiopathologie du phénomène du coup de chaleur indique que ces animaux sont susceptibles de souffrir substantiellement et d'éprouver de la douleur, de l'anxiété, des nausées, de la détresse thermique et de l'essoufflement bien avant la perte de conscience[12].

En effet, cette méthode est particulièrement problématique en raison du temps de détresse précédent la perte conscience. Une étude citée par l'American Veterinary Medical Association (AVMA) fait état d'une opération de dépeuplement par arrêt de ventilation où des porcs étaient toujours vivants 16 heures après le début de l'opération[13]. L'AVMA indique clairement que la FVC+ est une option exceptionnelle de dernier recours et ne peut être envisagée que si l'installation peut garantir une augmentation de la température suffisante pour que 95 % des animaux meurent

[10] *Id*.
[11] MAPAQ, Communications concernant des dépopulations d'animaux (quebec.ca), en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/acces-information/demandes-acces/2024/aout/DO_demande_acces_2024-07-08-002_MAPAQ.pdf
[12] Kipperman Barry, *The veterinary profession should not condone killing animals by heatstroke*, Vet Record online, janvier 2023, en ligne https://doi.org/10.1002/vetr.00200007; Beausoleil, Ngaio J., Introducing breathlessness as a significant animal welfare issue, July 2014, New Zealand Veterinary Journal 63(1):1-22.
[13] Smith P, Crabtree H, Bird N. Perfecting the pig environment. Nottingham, England: Nottingham University Press, 2009.

en moins d'une heure[14]. Toutefois, selon la recherche scientifique citée par l'AVMA elle-même, garantir la mise à mort à l'intérieur d'une heure n'est tout simplement pas réalisable dans la vaste majorité des établissements[15].

En fait, selon le comité d'expert en bien-être animal du gouvernement du Royaume-Uni, la méthode FVC+ induirait un temps d'agonie de 1,8 heure pour les poulets de chair, de 2 heures pour les poules pondeuses et de 3 heures pour les dindes[16]. Ces délais avant la mort sont substantiellement plus grands que ceux des autres méthodes de dépopulation pour lesquelles les délais se comptent plutôt en minutes (voir la section suivante).

Par ailleurs, les températures nécessaires pour atteindre la mise à mort en trois heures, chez les dindes, sont si élevées (84 degrés Celsius) qu'elles sont susceptibles d'endommager les composantes électriques des bâtiments et sont donc peu réalistes d'emploi. La rapidité de la mort des animaux dépend directement de la capacité d'obtenir une température uniforme et constante dans des lieux scellés. Assurer dans ces circonstances un résultat rapide est irréaliste, compte tenu du fait que ces opérations sont effectuées dans des lieux non conçus à cette fin.

De plus, chez des populations animales se trouvant dans des cages situées à des hauteurs différentes, par exemples les poules pondeuses en cage, les études démontrent que les animaux logés plus près du sol souffrent de la chaleur sans toutefois en décéder, même après plusieurs heures, et qu'une autre méthode d'abattage doit alors être utilisée pour les tuer[17].

Il est à noter que l'Union européenne interdit les méthodes de dépeuplement par suffocation et hyperthermie telles que l'arrêt de la ventilation et exige le recours à des méthodes plus éthiques assurant la perte de conscience en moins d'une minute. Le recours à la méthode d'arrêt de ventilation et le financement de celui-ci ont été contestés devant les tribunaux et deux projets de loi ont été déposés aux États-Unis sur cet enjeu, notamment par le Sénateur Cory Booker et la

---

[14] American Veterinary Medical Association, Guideline for the Depopulation of Animal, p.45, en ligne : AVMA-Guidelines-for-the-Depopulation-of-Animals.pdf

[15] *Id*; Ventilation Failure Alarms: Two cases studies, en ligne : https://static1.squarespace.com/static/5eea3a11030a99078f9344f9/t/5ef4c38c1142aa20dd11de89/1593099148714/Case_Study_2_ventilation_failure_incidents.pdf

[16] *Advice on emergency culling for the depopulation of poultry affected by high pathogenic avian influenza (HPAI) – consideration of ventilation shutdown (VSD)*, Animal Welfare Committee expert committee of the Department for Environment, Food and Rural Affairs in England and the Devolved Administrations in Northern Ireland, Scotland and Wales (publishing.service.gov.uk) en ligne : https://assets.publishing.service.gov.uk/media/65eae0965b652445f6f21a98/Advice_on_emergency_culling_for_the_depopulation_of_poultry_affected_by_high_pathogenic_avian_influenza__HPAI____consideration_of_ventilation_shutdown__VSD_.pdf

[17]Krista N. Eberle-Krish, Michael P. Martin, Ramon D. Malheiros, Sanjay B. Shah, Kimberly A. Livingston, Kenneth E. Anderson, Evaluation of Ventilation Shutdown in a Multi-level Caged System, Journal of Applied Poultry Research, Volume 27, Issue 4, 2018, Pages 555-563.

représentante Pramila Jayapal[18]. Finalement, plus de 2000 médecins vétérinaires américains ont pris position dans une lettre ouverte à ce sujet qualifiant cette méthode non seulement de non éthique, mais d'extrême brutalité.

Balises et critères décisionnels relatifs aux opérations de dépeuplement

Il est impératif de noter que les méthodes de dépeuplement telle que la FVC+ ont été envisagées comme mesures d'urgence et de dernier recours lors d'épidémies zoonotiques pouvant menacer la santé humaine et non comme une option de méthode de dépeuplement à faible coût.

Nous estimons que les critères décisionnels visant des opérations de dépeuplement massif doivent refléter une distinction entre les évènements occasionnant des risques à la santé publique et ceux pouvant être la cause de perte financière. Les opérations de dépeuplement massif préventif devraient être indiquées principalement dans les premiers cas.

Dans le cas de la peste porcine et de l'influenza aviaire, il ne s'agit pas de zoonoses posant un risque immédiat à la santé publique. Il est donc raisonnable d'envisager en réponse à ces menaces des méthodes s'appuyant sur les procédés les moins souffrants. Le Animal Welfare Institut a dressé une liste exhaustive des méthodes les plus éthiques et les plus récentes que nous invitons le gouvernement à consulter[19].

Étant donné la complexité des critères spécifiques à chaque espèce devant être considérés pour évaluer les méthodes recommandées par espèce, notre recommandation principale ici consiste en la création d'un comité consultatif sur les méthodes de dépeuplement auquel des organismes spécialisés en bien-être et en protection animale, incluant la SPCA de Montréal, seraient invités à participer.

Finalement, de concert avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires, nous estimons que les opérations de dépeuplement ne doivent jamais être envisagées comme un substitut à de saines pratiques de gestion et qu'un plan de gestion doit être en place à cette fin.

Devant la complexité de telles opérations et les décisions extrêmement difficiles auxquelles nous confrontent ces situations de crise, notamment en raison du stress humain imposé aux opérateurs de telles interventions et en raison de la souffrance aiguë imposée à des milliers d'animaux, il est essentiel de mettre en place une stratégie de prévention concertée visant à éviter les incidents obligeant des opérations de dépeuplement.

---

[18] Text - S.272 - 118th Congress (2023-2024): Industrial Agriculture Accountability Act of 2023 | Congress.gov | Library of Congress, en ligne https://www.congress.gov/bill/118th-congress/senate-bill/272/text; H.R.9552 - 117th Congress (2021-2022): Transparency in Depopulation Act | Congress.gov | Library of Congress, en ligne : https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/9552

[19] Animal Welfare Institute, More Humane Farmed Animal Depopulation Methods, en ligne : https://awionline.org/sites/default/files/uploads/documents/More-Humane-Farmed-Animal-Depopulation-Methods.pdf

La prévention demeure, en effet, la seule alternative éthique. D'abord, des protocoles robustes assurant la biosécurité des lieux agricoles doivent être prescrits par règlement. Ensuite, les stratégies de prévention d'incidents sanitaires doivent s'articuler autour du financement en recherche pour le développement de vaccins, ainsi que l'augmentation des capacités de tests en vue de permettre des opérations plus ciblées. Puis, l'approvisionnement en CO2 ou autre produit ou matériel doit être assuré en amont afin d'éviter les bris de service obligeant le recours à des méthodes moins optimales. Finalement, les menaces sanitaires spécifiques à l'ère actuelle nous invitent à repenser l'ensemble de notre système agroalimentaire, tel que nous le verrons dans la section suivante. C'est en préservant la biodiversité et l'espace disponible pour la faune sauvage[20] ainsi réduisant qu'en le nombre d'animaux amenés à cohabiter sur les installations agricoles et l'exigüité de leurs lieux de vie, qu'on peut réduire le risque de contamination.

RECOMMANDATIONS:

- Créer un groupe de consultation sur les opérations de dépeuplement, groupe auquel des organismes de protection animale, dont la SPCA de Montréal, seraient appelés à participer.
- Assurer que les méthodes utilisées lors des dépeuplements respectent les exigences provinciales et fédérales en matière de bien-être animal et sont conformes aux recommandations des instances vétérinaires nationales.
- Prohiber le recours aux méthodes de dépeuplement d'urgence qualifiées comme étant de recours exceptionnel lors d'opérations préventives.
- Établir une distinction entre les menaces à la santé publique et les impacts économiques d'un événement sanitaire et n'utiliser de méthodes de dépeuplement de dernier recours que pour les événements appartenant à la première catégorie.
- Résoudre en amont les problèmes d'approvisionnement de produits critiques tel que le CO2.
- Élaborer et maintenir un répertoire central consignant les méthodes, les sources d'expertise et les données en lien avec les dépeuplements.
- Concentrer les efforts sur la prévention et la recherche, incluant une refonte des pratiques agricoles intensives actuelles.

IV. Antibiothérapie et risques de santé publique: des pistes de solutions axées sur le bien-être animal

La SPCA de Montréal salue la volonté du gouvernement de lutter plus efficacement contre l'antibiorésistance et souligne le rôle précurseur du Québec qui s'est déjà inscrit comme un chef de file sur cette question en étant la seule province canadienne à interdire l'utilisation des

[20] Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026) du programme environnemental des Nations Unies. Travailler ensemble pour des êtres humains, des animaux, des végétaux et un environnement en bonne santé (unep.org) en ligne : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/40843/one_health_FR.pdf?sequence=4&isAllowed=y

antibiotiques de très haute importance pour la santé humaine (antibiotiques de catégorie 1) à titre préventif chez les animaux élevés pour la consommation.

L'utilisation thérapeutique d'antibiotiques et d'antimicrobiens pour traiter et guérir les infections bactériennes chez les animaux joue un rôle important afin d'assurer la santé des animaux élevés pour la consommation. Toutefois, l'usage prophylactique généralisé des antimicrobiens par l'industrie agricole a permis de privilégier des pratiques intensives au détriment de la santé et du bien-être des animaux[21]. En permettant des environnements de production caractérisés par une extrême proximité au sein de grands groupes d'animaux, ils favorisent la transmission accélérée de divers pathogènes et causent un stress constant qui affecte le système immunitaire des animaux, les rendant plus susceptibles aux infections[22]. Toutefois, au regard des crises sanitaires modernes, ces pratiques doivent être repensées.

Une des plus importantes menaces de santé publique

En effet, l'utilisation régulière d'antibiotiques dans l'industrie agricole est devenue, à l'échelle internationale, un véritable fléau de santé publique en favorisant l'apparition de bactéries multirésistantes et réduisant l'arsenal médical disponible pour la santé humaine. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la résistance aux antimicrobiens de menace directe aux avancées de la médecine moderne. Près de cinq millions de décès humains en 2019 étaient attribuables à cette problématique[23]. L'Union Européenne a d'ailleurs interdit l'utilisation d'antibiotiques préventifs en agriculture depuis 2022 (sauf quelques exceptions)[24].

En 2018, c'est 26 % des infections bactériennes humaines qui étaient résistantes aux médicaments généralement utilisés pour les traiter, entraînant la mort de 5 400 personnes par an au Canada[25]. Un scénario probable est que la résistance antimicrobienne augmente de 26 % à 40 % d'ici à 2050. Si c'est le cas, le coût cumulé pour le Canada sera estimé à 396 000 vies humaines perdues, 120 milliards de dollars en coûts hospitaliers et 388 milliards de dollars en baisse cumulative du produit intérieur brut[26]. En résulte une urgence pour les instances fédérales et provinciales d'élaborer et d'appliquer une réglementation et une législation plus strictes concernant les pratiques d'agriculture animale.

Les pays nordiques ont reconnu l'urgence de ces enjeux et ont pris la décision d'interdire aux

---

[21] *Reducing antibiotic use in farming through improvements to animal welfare*, World Animal Protection 2023, en ligne : https://www.worldanimal.ca/siteassets/reports-pdfs/Reducing-antibiotic-use-summary-2023-09/;

[22] Kirchhelle C. Pharming animals: a global history of antibiotics in food production (1935–2017). *Palgrave Commun*. 2018;4(1):1-13. doi:10.1057/s41599-018-0152-2.

[23] World Health Organization (WHO). New WHO report highlights progress, but also remaining gaps in ensuring a robust pipeline of antibiotic treatments to combat antimicrobial resistance (AMR). Publié 14 mai 2023, en ligne : https://www.who.int/news/item/15-05-2023-new-who-report-highlights-progress-but-also-remaining-gaps-in-ensuring-a-robust-pipeline-of-antibiotic-treatments-to-combat-antimicrobial-resistance-(amr)

[24] *New European Union Rules on Farm Antibiotic Use*., 2020, en ligne : https://www.saveourantibiotics.org/media/1842/2022-changes-to-european-law-farm-antibiotics.pdf

[25] The Council of Canadian Academies. When Antibiotics Fail: The Expert Panel on the Potential Socio-Economic Impacts of Antimicrobial Resistance in Canada. The Council of Canadian Academies; 2019, en ligne : https://cca-reports.ca/reports/the-potential-socio-economic-impacts-of-antimicrobial-resistance-in-canada/

[26] *Id.*

vétérinaires de tirer profit des ventes d'antibiotiques[27]. Le Danemark a notamment été un chef de file à cet effet avec l'adoption d'un système qui encadre l'utilisation des antimicrobiens spécifiques à chaque secteur, avec des pénalités en cas de non-respect des objectifs[28]. Le Canada, en contrepartie, a vendu 48 fois plus d'antimicrobiens que la Norvège en 2018, selon un rapport du Canadian Antimicrobial Resistance Surveillance System[29]. Nous croyons que le Québec doit suivre l'exemple des pays nordiques et exiger la déclaration obligatoire de l'utilisation des antimicrobiens dans l'industrie agricole et demander l'intégration de ces exigences dans les codes de pratiques du Conseil national des soins aux animaux d'élevage (CNSAE), tout en instaurant un plafond au profit maximal que les vétérinaires peuvent obtenir sur les ventes d'antimicrobiens en agriculture.

Des conditions propices au bien-être animal favorise la prévention de l'antibiorésistance

Dans la perspective d'interconnectivité entre la santé animale et humaine inspirée par l'approche *Une santé*, nous estimons que la clé la plus importante de la lutte à l'antibiorésistance et donc de l'amélioration de la santé humaine, demeure une transformation en profondeur des pratiques agricoles afin de favoriser le bien-être des animaux.

Dans l'optique de promotion du bien-être animal en vue de non seulement assurer une meilleure qualité de vie aux millions d'animaux élevés à des fins de consommation au Québec, mais également de réduire le recours aux antibiotiques, il est impératif pour le gouvernement de combler le vide juridique actuel et d'enfin encadrer le bien-être des animaux d'élevage.

Nous jugeons donc pertinent de réitérer ici nos préoccupations relatives à l'article 7 de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, que nous avions déjà vivement critiqué en 2012 à l'occasion du projet de loi nº 51, puis en 2015, lors des consultations sur le projet de loi nº 54.

L'article 7 de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* exclut les animaux exploités à des fins agricoles des protections prévues aux articles 5 (obligation du propriétaire ou gardien d'un animal de lui fournir eau, nourriture, abri, soins, etc.) et 6 (interdiction pour quiconque de causer de la détresse à un animal) pourvu qu'ils soient traités conformément aux « règles généralement reconnues » de l'industrie. Étant donné que la notion de « règles généralement reconnues » n'est pas définie dans la Loi, une telle exemption a pour effet de conférer à l'industrie le pouvoir d'elle-même déterminer quelles pratiques bénéficient d'une exemption à la loi et sont donc légales. L'exemption de l'article 7 permet essentiellement au secteur privé de s'auto-réglementer et représente donc une abdication de responsabilité publique de la part du gouvernement.

Dans le secteur agro-alimentaire, la plupart des industries qui utilisent des animaux participent, par le biais du Conseil national des soins aux animaux d'élevage (CNSAE), à un processus de développement et de révision de codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux

[27] Vilar MJ, Hovinen M, Simojoki H, Rajala-Schultz PJ. Short communication: Drying-off practices and use of dry cow therapy in Finnish dairy herds. *J Dairy Sci.*2018;101(8):7487-7493.
[28] Nyegaard-Signori C. The road to low antibiotic use in the pig production. DanBred. Published December 9, 2021. Accessed June 30, 2023, en ligne : https://danbred.com/the-road-to-low-antibiotic-use-in-the-pig-production/
[29] Shurgold J, Avery B, Volling DrC, et al. *Canadian Antimicrobial Resistance Surveillance System Report - Update 2020.* Public Health Agency of Canada.; 2020:108.

d'élevage. Ces codes de pratiques constituent des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale et représentent les pratiques recommandées en matière de soins aux animaux. Ils n'ont toutefois pas, en soi, force de loi.

Certains secteurs affirment imposer une pleine adhérence aux codes de pratiques du CNSAE à leurs producteurs. Même si c'est le cas, le fait que le respect de certaines normes soit imposé par l'industrie elle-même, plutôt que par le gouvernement, soulève plusieurs problèmes. Premièrement, le système mis en place pour assurer le respect des codes implique généralement une vérification effectuée par l'industrie elle-même, plutôt que par un tiers indépendant. Deuxièmement, les sanctions appliquées en cas de non-conformité sont également déterminées par l'industrie elle-même. Enfin, puisqu'il s'agit d'un système de surveillance privé, celui-ci n'est pas soumis aux mêmes exigences de transparence et d'imputabilité qu'un système de surveillance public.

Plus précisément, parmi les mesures essentielles spécifiques pour prévenir les maladies et diminuer le recours aux antibiotiques figurent la réduction de la densité de population, la planification adéquate des périodes de sevrage, le fait de fournir des enrichissements comportementaux et physiques, ainsi que l'adoption de régimes alimentaires adaptés pour maintenir la santé des animaux. De plus, remplacer les ajouts d'antimicrobiens dans l'alimentation par des injections d'antibiotiques et de vaccins est également un outil de choix.

L'annexe A du présent document contient des pistes détaillées d'amélioration de pratiques de routine permettant, selon la littérature scientifique, une réduction de l'utilisation d'antibiotiques.

Par ailleurs, il demeure évident qu'une réduction de l'utilisation des antibiotiques sans une amélioration des conditions d'élevage pourrait entraîner d'importants problèmes de santé et de bien-être chez les animaux. Une étude indique notamment que les poulets de chair présentent diverses maladies et lésions d'une plus grande gravité selon le fait d'avoir reçu une antibiothérapie ou non[30]. La nécessaire réduction de la consommation d'antibiotiques doit donc impérativement s'accompagner d'améliorations des conditions de vie des animaux. L'antibiothérapie curative, quant à elle, doit continuer à assurer une santé animale optimale.

Actuellement, les enjeux relatifs à l'utilisation d'antimicrobiens et leurs liens avec certaines pratiques agricoles ne sont pas abordés dans les Codes de pratiques CNSAE. Même si ces codes n'ont pas force de loi au Québec, il serait essentiel qu'ils tiennent compte de cette association importante entre les deux enjeux et tentent de participer à établir des actions préventives pour cette problématique si cruciale pour la santé humaine et animale.

<u>Transformer la consommation pour réduire les conditions intensives de production</u>

Afin de répondre à la menace réelle que constitue la consommation généralisée d'antibiotiques chez les animaux d'élevage pour la santé humaine, il est impératif de reconnaître que des changements de consommation sont nécessaires et qu'une transition vers une production davantage végétale et donc une agriculture animale moins intensive fait partie de la solution. En

[30] Karavolias J, Salois MJ, Baker KT, Watkins K. Raised without antibiotics: impact on animal welfare and implications for food policy. Transl Anim Sci. 2018;2(4):337-348.

réduisant le nombre d'animaux, il est possible d'élever des animaux avec plus d'espace, tout en respectant les ressources limitées de notre environnement, qui n'est pas disposé à accueillir des populations animales toujours plus nombreuses, dans des espaces de plus en plus restreints. Il est de la responsabilité de l'État d'assurer l'éducation publique à ce sujet et l'accompagnement financiers et scientifiques des producteurs.

RECOMMANDATIONS:

- Encadrer par règlement le bien-être des animaux d'élevage en vue d'améliorer les conditions de vie des animaux et ainsi prévenir les maladies et le recours aux antibiotiques et aux antimicrobiens, notamment en réduisant la densité de peuplement afin de limiter et contrôler les infections. (Voir nos recommandations détaillées à l'annexe A)
- Exiger la déclaration obligatoire de l'utilisation des antimicrobiens dans l'industrie agricole et demander l'intégration de ces exigences dans les codes de pratiques du CNSAE pour chaque secteur.
- Enregistrer les revenus des ventes de médicaments vétérinaires sur ordonnance au sein de l'industrie agricole et plafonner les profits des vétérinaires sur les ventes d'antimicrobiens.
- Promouvoir la production et la consommation de davantage de protéines végétales afin de réduire la consommation globale d'aliments d'origine animale et permettre une production qui respecte les capacités naturelles de production.

V. Conclusion

La création d'un poste de vétérinaire en chef du Québec est un outil judicieux pour assurer l'orchestration d'actions basées sur la science récente et permettant de répondre efficacement aux défis sanitaires de notre siècle. En écho des préoccupations sociétales, le mandat du vétérinaire en chef doit comporter un volet assurant le bien-être animal, tel que c'est déjà le cas dans plusieurs provinces canadiennes. Un tel mandat accompagné d'une obligation de faire rapport annuellement au ministre reflèterait la volonté du Québec d'être un acteur de premier plan relativement aux enjeux de santé et de bien-être des animaux. Le rôle crucial du vétérinaire en chef lors de menaces sanitaires devrait témoigner d'une volonté de cohésion entre ses différents rôles et permettre de s'assurer que les opérations difficiles liées à la mise à mort de grands groupes d'animaux se fasse en respect de la nature sensible de ceux-ci et des lois et règlements en vigueur en matière de bien-être animal. À cet égard, la création d'un comité consultatif sur ces questions complexes auquel pourrait participer la SPCA de Montréal constitue notre principale recommandation. Il demeure essentiel qu'une priorité soient accordée à la prévention d'incidents sanitaires et à la recherche afin d'éviter des opérations de dépeuplement qui sont des mesures extrêmes ayant des répercussions importantes sur les individus et les animaux impliqués. Cette prévention ne peut se faire sans prendre en compte la nécessité de repenser les méthodes d'élevage actuelles qui sont si intensives qu'elles favorisent la propagation de pathogènes à un rythme accéléré. Dans le même ordre d'idée, la volonté du projet de loi de mieux encadrer l'utilisation des médicaments chez les animaux dans l'industrie agricole est louable. Elle doit toutefois s'accompagner d'une réflexion sur la relation de causalité entre les conditions de vie des animaux et la nécessité d'une utilisation abondante

d’antibiotiques. L’exigence économique d’une production toujours plus rentable a eu un coût sur la santé publique et a rencontré, avec l’antibiorésistance, un obstacle l’obligeant à repenser sa croissance exponentielle. Et c’est le principal défi auquel l’État devrait s’attaquer : prioriser une production qui protège de façon optimale à la fois le bien-être et la santé des animaux et la santé publique.

Annexe A - Pratiques agricoles alternatives à l'utilisation d'antimicrobiens[31]

Bovins laitiers

Maladie :
Mastite

Pratiques alternatives aux antimicrobiens et favorisant le bien-être animal:
Nettoyage fréquent des sols, litière de sable et de paille, augmentation de la taille des stalles.
Amélioration de l'hygiène de la traite par trempage des trayons, utilisation de systèmes de traite automatique robotisés.
Tarissement progressif des vaches
Alimentation sans restriction avec une densité énergétique alimentaire réduite.

Bovins de boucherie

Maladie :
Complexe respiratoire bovin

Pratiques alternatives aux antimicrobiens et favorisant le bien-être animal:
Processus de sevrage en deux étapes, préconditionnement des veaux avant le parc d'engraissement (et report du transport jusqu'à ce qu'ils soient plus âgés)
Encans en ligne (à la ferme)
Petits groupes/ éviter le mélange d'animaux non familiers dans les parcs d'engraissement, Injections et vaccins à une ou deux doses au lieu d'additifs antimicrobiens dans l'alimentation.

Maladie :
Abcès hépatiques

Pratiques alternatives:
Niveaux plus élevés de fourrage tel le foin
Transition plus graduelle vers les grains

Porcs

Maladie :
Maladies respiratoires

Pratiques alternatives:

[31] Cette annexe a été développée à partir des sources suivantes: *Reducing antibiotic use in farming through improvements to animal welfare*, World Animal Protection Canada 2023, en ligne : https://www.worldanimal.ca/siteassets/reports-pdfs/Reducing-antibiotic-use-summary-2023-09/; Laurent, JW. Alternatives to Common Preventive Uses of Antibiotics for Cattle, Swine, and Chickens. Natural Resources Defense Council (NRDC); 2018, en ligne: https://www.nrdc.org/resources/alternatives-common-preventive-uses-antibiotics-cattle-swine-and-chickens; CgFARAD newsletter. 2020, en ligne: https://cgfarad.usask.ca/documents/cgfarad_newsletter_spring_2020.pdf

Enrichir l'environnement avec de la paille et des objets
Réduire la densité de peuplement
Limiter les altérations physiques génératrices de stress (coupe des dents, caudectomie, castration).

Maladie :
Lawsonia intracellularis (agent étiologique de l'entéropathie porcine)

Pratiques alternatives:
Vaccins au lieu d'antimicrobiens
Enrichissement de l'environnement avec de la paille et des objets nouveaux
Réduction de la densité de stock
Limiter les altérations physiques génératrices de stress
Aménagement d'aires d'excrétion séparées.

Maladie :
Diarrhée post-sevrage chez les porcelets

Pratiques alternatives:
Favoriser l'élevage de truies ayant des portées plus petites
Repousser l'âge du sevrage des porcelets à un minimum de 28 jours.

Poulets de chair

Maladie :
Maladies intestinales (coccidiose, entérite nécrotique)

Pratiques alternatives:
Privilégier des races à croissance lente
Nourrir les poussins dès leur placement
Réduire la densité de peuplement
Prolonger la période de rotation des bâtiments entre les troupeaux pour assurer un assainissement adéquat
Éliminer les courants d'air
Améliorer la ventilation

Toutes espèces

Maladie :
Toutes maladies contagieuses

Pratiques alternatives:
Amélioration de l'hygiène et du nettoyage
Amélioration de la biosécurité, vaccination si elle est disponible et efficace.

Maladie :
Toutes maladies qui résultent en partie des conditions stressantes affectant le système immunitaire

Pratiques alternatives:
Pratiques d'hébergement et conditions de vie plus proches des conditions naturelles

.